

Reçu en préfecture le 18/10/2024







## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 17 octobre 2024

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Sadi, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

M. Guiraud donnant pouvoir à M. Constant Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet Mme Filhol donnant pouvoir à M. Molossi M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Duprey, M. Monot, M. Monany



ID: 093-229300082-20241017-2024\_10\_17\_009-DE

# Délibération n° 03-01 du 17 octobre 2024

POLITIQUE CULTURELLE - ANNÉE 2024 - DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX RÉSIDENCES ARTISTIQUES - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - DISPOSITIF « RÉSIDENCES D'ÉCRIVAIN·E·S EN SEINE-SAINT-DENIS » - BOURSES - SODAVI : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - AIDE AU PROJET - CONVENTIONS

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la circulaire du ministre de la Culture et de la Communication n° 2006/001 du 13 janvier 2006 relative au soutien à des artistes et à des équipes artistiques dans le cadre de résidences,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes au titre des résidences 2024 aux partenaires suivants :

#### POUR LA MARIONNETTE, LE THÉÂTRE D'OBJET ET LE CIRQUE

- 15 000 euros à l'association Big Up pour la résidence de Lucie Hanoy à la NEF à Pantin;
- 20 000 euros au Collectif sous le manteau au titre de la résidence de la compagnie à l'Académie Fratellini ;



Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241017-2024\_10\_17\_009-DE

#### **POUR LE THÉÂTRE JEUNE PUBLIC**

• 20 000 euros à l'association Les Veilleurs Compagnie Théâtrale, au titre de la résidence de la compagnie au Théâtre des Bergeries à Noisy-le-Sec;

#### **POUR LA MUSIQUE**

- 15 000 euros à l'association MAAD 93, au titre de la résidence mutualisée de oXni dans le réseau de salles adhérentes en Seine-Saint-Denis ;
- 15 000 euros à l'association MAAD 93, au titre de la résidence mutualisée de Jacky Ido dans le réseau de salles adhérentes en Seine-Saint-Denis;
- 10 000 euros à l'association Banlieues Bleues, au titre de la résidence de Célia Kameni à la Dynamo à Pantin ;
- 10 000 euros à l'association Banlieues Bleues, au titre de la résidence d'Aymeric Avice à la Dynamo à Pantin ;

#### **POUR LA DANSE**

- 20 000 euros à l'association Dyptik, au titre de la résidence de la compagnie au Théâtre des Bergeries à Noisy-le-Sec;
- 20 000 euros à l'association Mazelfreten, au titre de la résidence de la compagnie à la Maison du théâtre et de la danse à Épinav-sur-Seine :
- 18 000 euros à l'association Fabrik Cassiopée, au titre de la résidence de Hortense Belhôte à l'Espace 1789 à Saint-Ouen-sur-Seine ;
- 15 000 euros à l'association Elsewhere international company for performing arts, au titre de la résidence de Daniela Clementina De Lauri au Théâtre le Colombier cie Langajà groupement à Bagnolet;
- 10 000 euros à l'association Danse Dense, au titre de la résidence du Collectif La Feat ;

#### **POUR LES ARTS VISUELS**

- 12 000 euros à l'association Parti Poétique, au titre de la résidence de l'artiste Stéphanie Sagot à Saint-Denis ;
- ATTRIBUE aux écrivaines suivantes pour leur engagement dans un travail d'écriture et de recherche personnelle et pour leur participation à un projet, dans le cadre d'un partenariat défini selon le dispositif « **Écrivain·e·s en Seine-Saint-Denis** » une bourse de :
  - 15 000 euros à Anouk Lejczyk, pour sa résidence au sein de l'association régionale des parents d'enfants inadaptés (Arpei) de Gagny ;
  - 15 000 euros à Lucie Rico, pour sa résidence au sein des bibliothèques de Bobigny;

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241017-2024\_10\_17\_009-DE

- ALLOUE 2 000 euros à l'association « Arpei », au titre de l'accompagnement des actions portées dans le cadre de la résidence de Lucie Rico ;
- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes au titre des projets inscrits dans le cadre du contrat de filière arts visuels issu du SODAVI pour l'année 2024 :
  - 8 000 euros à l'association Collectif artistique BIENVENUE, au titre de leur résidence aux SHEDS à Pantin;
  - 15 000 euros à l'association Le Lieu Mains d'œuvres, au titre de la résidence de Sonia Saroya et Edouard Sufrin à Saint-Ouen ;
  - 5 000 euros à l'Université Paris 8, au titre du programme PAUSE attribué à l'artiste Mohammed Al-Hawairi à Saint-Denis;
  - 12 000 euros à l'association Bright Lights Big Cities, au titre de la résidence d'Ayoub Moumen au Sample à Bagnolet;
  - 5 000 euros aux Laboratoires d'Aubervilliers, au titre du projet de Célébration critique des 20 ans du musée précaire Albinet de Thomas Hirschhorn ;
  - 3 000 euros à l'association Artagon, au titre du projet DAS Théâtre Feedback Method;
  - 15 000 euros à l'association Artagon, au titre du projet de festival annuel de la création émergente;
- ALLOUE une subvention de fonctionnement au titre de sa participation à la Cérémonie de clôture des Jeux olympiques de Paris 2024 à l'association Divertimento, pour un montant de 50 000 euros ;
- APPROUVE les conventions dont les projets sont ci-annexés à conclure avec Anouk Lejczyk, Lucie Rico ;
- APPROUVE les conventions dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les associations MAAD93, Banlieues Bleues, Danse dense, Les Veilleurs, Parti Poétique, Le Lieu Mains d'œuvres, Les Laboratoires d'Aubervilliers, Le collectif artistique BIENVENUE, Artagon, Bright Lights Big Cities ;
- APPROUVE la convention dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis ;
- APPROUVE la convention dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'association Divertimento :

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le

ID: 093-229300082-20241017-2024\_10\_17\_009-DE

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.